


**EMPLACEMENTS FIXES LIBRES SUR LES MARCHES**

Commission du 3 juillet 2018

Localisation		Ancien commerçant	Nature de l'activité antérieure	Contraintes particulières	Métrage
<b>MARCHE SAINT SAUVEUR (vendredi)</b>					
Fossés St Julien allée des poissonniers	1	M. LEJAMTEL Martial	poissons fumés		10 mètres
	2	Après Mme LEHERICY Béatrice			2 mètres
<b>MARCHE SAINT PIERRE (dimanche)</b>					
Tour Leroy	1	Mme MORALES Claudine	confection		7 mètres
Place Courtonne	2	Mme LEHERICY Béatrice	olives		7 mètres
Prairie St Gilles	3	Mme DA SILVA Nathalie	montres bijoux		6 mètres
Place Courtonne	4	M. COZIC Julien	fruits et légumes	alimentaire seulement	10 mètres
Place Courtonne	5	M. DOSSI Joan	producteur	alimentaire seulement	8 mètres
Place Courtonne	6	Après M. PIAGET John		alimentaire seulement	4 mètres
Place Courtonne	7	Entre M. PELTIER et Mme HUYNH Tran Le An		alimentaire seulement	3 mètres
Place Courtonne	8	M. GUILLEMET James	bazar		6 mètres
Place Courtonne	9	A côté de M. CADASSE Olivier			2 mètres
Quai Vendeuvre	10	M. JUSTE Bruno	fleurs		4 mètres
Quai Vendeuvre	11	Après M. GENEL René			10 mètres
Quai Vendeuvre	12	M. THINEL désiré	chaussures		6 mètres
<b>MARCHE Boulevard Leroy (samedi)</b>					
		Néant			
<b>MARCHE Boulevard Leroy (mercredi)</b>					
		Néant			
<b>MARCHE RUE DE BAYEUX (mardi)</b>					
		Néant			
<b>MARCHE DE LA GUERINIERE (jeudi)</b>					
		Néant			
<b>MARCHE DE LA GRACE DE DIEU (mardi)</b>					
		Néant			

MARCHE DU CALVAIRE SAINT PIERRE (mercredi)				
		M. SAILLEY Laurent	fruits et légumes	12 mètres
MARCHE DU CHEMIN VERT (jeudi)				
		Néant		
MARCHE DE VENOIX (mercredi)				
		Néant		

**NB - RAPPEL**

Pour solliciter un emplacement fixe, vous devez avoir fréquenté, en qualité de passager, le marché durant au moins 12 semaines consécutives. La demande d'emplacement fixe devra préciser le métrage souhaité pour chacun des marchés et être accompagnée des pièces suivantes, sous peine d'irrecevabilité :

- le document demande d'emplacement dûment rempli (pièce jointe),
- les justificatifs de présence sur le marché (photocopie des tickets de paiement),
- une copie de la carte de commerçant non sédentaire en cours de validité recto-verso,
- une copie de l'attestation MSA pour les producteurs,
- un extrait de registre du commerce type Kbis de moins de 3 mois,
- une attestation responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

Vous avez la possibilité de sélectionner, par marché, 3 emplacements fixes disponibles, classés par ordre de préférence.

Les documents sont consultables sur le site de la Ville de Caen.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Service Commerce de la Mairie de Caen.

Tél. : 02 31 30 43 99

<p>La demande d'emplacement devra être postée au plus tard le 22 juin 2018 (le cachet de la poste faisant foi) à :</p>	<p>Monsieur Le Maire Hôtel de Ville Service Commerce Esplanade Jean Marie Louvel 14027 CAEN Cedex 9</p>
--	---